

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE VALCOURT

**SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUIN 2025**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, TENUE LE MARDI 10 JUIN 2025 À 19H03 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Pierre Tétrault MAIRE

Les conseillers et les conseillères présent(e)s :

Vicky Bombardier, siège no 2  
Daniel Lacroix, siège no 3  
Dany Boyer, siège no 4  
Dany St-Amant, siège no 5  
Julien Bussièrès, siège no 6

Les conseillers et les conseillères absent(e)s :

Marie-Claire Tétréault, siège no 1

Sont également présentes : Me Karine Boucher, directrice générale  
Me Julie Waite, greffière

**ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 2.1 Séance ordinaire du 20 mai 2025
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
  - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois de mai 2025
- 6. COMPTE-RENDU**
  - 6.1 COMPTE-RENDU
- 7. URBANISME**
  - 7.1 PRODUCTION ET INSTALLATION D'UN PANNEAU PATRIMONIAL EXPLICATIF DE LA MURALE DE L'HÔTEL DE VILLE
  - 7.2 DEMANDE DE PIIA (BOISÉ DU RUISSEAU) – 882, PLACE ALCIDE-GRATTON – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE ISOLÉ DE TYPE GARAGE
  - 7.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 882, PLACE ALCIDE-GRATTON (LOT 3 961 162)
  - 7.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - LOT 6 680 159 (RUE YVONNE L. BOMBARDIER)
  - 7.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 900, RUE MONTCALM (ÉCOLE DE L'ODYSSÉE)

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 7.6 AUTORISATION – PERMIS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – PARC CAMILLE-ROUILLARD
- 8. ADMINISTRATION**
- 8.1 DEMANDE DE FINANCEMENT PSTA 2025-2027 - RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ (TRANS-APPEL) - DÉLÉGATION À LA VILLE DE WINDSOR COMME MANDATAIRE
- 8.2 ADOPTION – MODIFICATIONS DE L'ORGANIGRAMME DE LA VILLE
- 8.3 MODIFICATIONS AUX CONDITIONS DE TRAVAIL D'EMPLOYÉS DE NIVEAU-CADRE ET PROFESSIONNEL
- 8.4 REVENTE DES LOTS NUMÉROS 6 529 415 et 6 529 416 (1065-1067 ET 1075-1077, RUE DENIS V. ALLAIRE) - AUTORISATION
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - LOISIRS DE BONSECOURS
- 9.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER
- 9.3 DEMANDE DE PRÊT DE SALLE - ASSOCIATION DE SOCCER MINEUR DE VALCOURT
- 9.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ÉCOLE LA CHANTERELLE
- 9.5 APPUI DE LA VILLE DE VALCOURT - MOIS DE JUIN - SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE (SLA)
- 10. LOISIRS**
- 10.1 PEINTURE DU TOIT À LA PISCINE MUNICIPALE - OCTROI DE CONTRAT
- 10.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB DE SKI DE FOND VAL PLEIN AIR - AUTORISATION DE SIGNATURE
- 11. TRAVAUX PUBLICS, ENVIRONNEMENT ET GESTION DES EAUX**
- 11.1 UTILISATION DU DÉPÔT À BRANCHES - POSITION DE LA VILLE
- 11.2 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN VÉRIFICATION DES ÉQUIPEMENTS DE MESURE DE DÉBIT D'EAU POTABLE ET D'EAU USÉE - OCTROI DE MANDAT
- 11.3 CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2024 À 2028
- 11.4 TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT - CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VALCOURT - OCTROI DE CONTRAT
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 12.1 Aucun
- 13. VARIA**
- 13.1 ACHAT DE RADIOS BIDIRECTIONNELLES ET ÉMETTEURS-RÉCEPTEURS - SERVICE DES LOISIRS DE LA VILLE
- 13.2 EMBAUCHE – INSPECTEUR MUNICIPAL TEMPORAIRE – SERVICE DE L'URBANISME
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**175-25-06-10**      **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que modifié en ajoutant les points 13.1 : *ACHAT DE RADIOS BIDIRECTIONNELLES ET ÉMMETEURS-RÉCEPTEURS - SERVICE DES LOISIRS DE LA VILLE*

13.2 : *EMBAUCHE – INSPECTEUR MUNICIPAL TEMPORAIRE – SERVICE DE L'URBANISME.*

ADOPTÉE

**176-25-06-10**      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2025**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 20 mai 2025, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2025 soit adopté.

ADOPTÉE

**177-25-06-10**      **ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer au 4 juin 2025 soit adoptée;

QUE le trésorier soit autorisé à émettre en conséquence les chèques de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 272 290,99 \$ : deux cent soixante et douze mille deux cent quatre-vingt-dix dollars et quatre-vingt-dix-neuf sous.

**Certificat de disponibilité de crédits**

\_\_\_\_\_  
Gerson Saenz, trésorier

\_\_\_\_\_  
Date

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

178-25-06-10

**CORRESPONDANCE**

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte le dépôt de la liste de la correspondance du mois de mai 2025.

ADOPTÉE

**COMPTE-RENDU**

Les membres du Conseil municipal font leur compte-rendu respectif.

179-25-06-10

**PRODUCTION ET INSTALLATION D'UN PANNEAU PATRIMONIAL EXPLICATIF DE LA MURALE DE L'HÔTEL DE VILLE**

ATTENDU QUE la Ville veut acheter et faire installer un panneau patrimonial explicatif près de la murale de l'Hôtel de Ville afin d'expliquer les personnages qui y sont illustrés;

ATTENDU la recommandation du comité d'embellissement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt autorise la production et l'installation du panneau patrimonial près de la murale de l'Hôtel de Ville, le tout, conformément à la recommandation du comité d'embellissement.

ADOPTÉE

180-25-06-10

**DEMANDE DE PIIA (BOISÉ DU RUISSEAU) – 882, PLACE ALCIDE-GRATTON – CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE ISOLÉ DE TYPE GARAGE**

ATTENDU QUE les requérants souhaitent construire un bâtiment accessoire isolé, sur le lot actuel 3 961 162, à l'adresse civique 882, place Alcide-Gratton, situé dans la zone R-9, assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE l'implantation proposée serait en cour arrière;

ATTENDU QUE le bâtiment projeté sur un niveau a une superficie d'environ 69,86 mètres carrés (7,16 m x 9,75 m);

ATTENDU QUE les revêtements proposés s'harmonisent avec le bâtiment principal, par l'installation d'un revêtement de fibrociment James Hardie, gris ardoise, ainsi que d'un revêtement de toiture en bardeaux d'asphalte iko Cambridge, de couleur double noire, soit les mêmes matériaux que le bâtiment principal;

ATTENDU QUE le plan propose une toiture deux versants (pente 6:12). La toiture du garage aura donc la même pente que celle du bâtiment principal;

ATTENDU QUE la façade avant propose une porte de garage, une porte simple et une autre porte ainsi qu'une fenêtre sur la façade latérale gauche;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage, conditionnellement à l'obtention d'une dérogation mineure accordée par le conseil municipal, pour la marge arrière;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal approuve la demande, et plus particulièrement les plans pour la construction d'un bâtiment accessoire de type garage isolé, en regard des critères du PIIA.

ADOPTÉE

181-25-06-10

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 882, PLACE ALCIDE-GRATTON (LOT 3 961 162)**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant le lot 3 961 162 du cadastre du Québec, sis au 882, place Alcide-Gratton, dans la zone R-9;

ATTENDU QUE les plans proposent un bâtiment accessoire de type garage détaché. La superficie au sol du bâtiment accessoire projeté est de 752 pieds carrés (69,86 m<sup>2</sup>);

ATTENDU QUE les plans proposent un bâtiment accessoire de type garage détaché. La marge arrière du bâtiment accessoire projeté serait de 3 m;

ATTENDU QUE la marge arrière proposée n'est pas conforme au règlement de zonage;

ATTENDU QUE la dérogation mineure porte sur la demande suivante : Autoriser, sur le lot 3 961 162, une marge arrière de 3 m, alors que la marge minimale à respecter est de 6 m;

ATTENDU QUE le projet respecte les autres normes du règlement de zonage;

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'objet de la demande n'est pas situé dans une zone soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité civile;

ATTENDU QUE seulement 13% du bâtiment se retrouve dans la portion dérogatoire et le terrain comporte un angle prononcé;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise la marge arrière de 3 m;

QUE le Conseil municipal émet une condition pour limiter l'impact de la dérogation mineure, soit que le plan de gestion des eaux du secteur du boisé soit respecté.

ADOPTÉE

182-25-06-10

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - LOT 6 680 159 (RUE YVONNE L. BOMBARDIER)**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant le futur lot 6 680 159 du cadastre du Québec, rue Yvonne L. Bombardier, dans les zones R-4 et R-44;

ATTENDU QUE les plans proposent un développement futur dans la Ville de Valcourt, cependant le prolongement de la rue Yvonne L. Bombardier n'est pas prévu pour l'instant;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE la mesure de frontage projetée n'est pas conforme au règlement de lotissement;

ATTENDU QUE le futur lot 6 680 159 possède déjà une largeur de 9.25 m et la superficie est identique aux lots voisins (277.5m<sup>2</sup>);

ATTENDU QUE la dérogation mineure porte sur la demande suivante : Autoriser, sur le futur lot 6 680 159, que le frontage soit de 6,84 m, alors que le minimal à respecter est de 9 m;

ATTENDU QUE le projet respecte les autres normes du règlement de lotissement;

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'objet de la demande n'est pas situé dans une zone soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité civile;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal approuve la dérogation mineure suivante : Autoriser, sur le futur lot 6 680 159, que le frontage soit de 6,84 m, alors que le frontage minimal à respecter est de 9 m.

ADOPTÉE

183-25-06-10

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 900, RUE MONTCALM (ÉCOLE DE L'ODYSSÉE)**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée concernant le lot 1 825 608 du cadastre du Québec, sis au 900, rue Montcalm, dans la zone P-2;

ATTENDU QUE les plans proposent un aménagement pour les conteneurs en cour avant;

ATTENDU QUE l'aménagement de conteneurs à déchets en cour avant n'est pas conforme au règlement de zonage;

ATTENDU QUE le lot 1 825 608 comporte trois cours avant étant donné qu'il se trouve sur trois rues;

ATTENDU QUE la dérogation mineure porte sur les demandes suivantes : - Autoriser l'implantation des conteneurs à déchets dans la cour avant, alors que le règlement prévoit qu'un conteneur ne peut être utilisé qu'en cour latérale;  
- Autoriser que la marge avant ne soit que deux mètres, alors que le règlement prévoit une marge de 7.6 M en marge avant;

ATTENDU QUE le projet respecte les autres normes du règlement de zonage;

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'objet de la demande n'est pas situé dans une zone soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité civile;

ATTENDU QUE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le Conseil municipal approuve la dérogation mineure suivante : Autoriser l'implantation des conteneurs à déchets dans la cour avant, alors que le règlement prévoit qu'un conteneur ne peut être utilisé qu'en cour latérale;

QUE le Conseil municipal émet une condition à l'aménagement des conteneurs pour limiter l'impact de la dérogation mineure :

- Ériger une clôture (aménagement) opaque ou semi-opaque de façon à filtrer la vue de la rue.

ADOPTÉE

184-25-06-10

### **AUTORISATION – PERMIS D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC – PARC CAMILLE-ROUILLARD**

ATTENDU la demande reçue à la Ville par la compagnie Bombardier Produits Récréatifs, département EV (ci-après BRP) afin d'utiliser le parc Camille-Rouillard le 9 juillet, le 10 juillet, le 20 août ou le 21 août 2025;

ATTENDU QUE l'activité consistera en un pique-nique avec diffusion de musique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accorde à BRP, département EV, le permis d'occupation temporaire du domaine public, soit le parc Camille-Rouillard le 9 juillet, le 10 juillet, le 20 août ou le 21 août 2025 de 12h à 20h;

QUE la Ville permette la diffusion de musique, sans nuire à la quiétude du voisinage et en respectant la réglementation municipale.

ADOPTÉE

185-25-06-10

### **DEMANDE DE FINANCEMENT PSTA 2025-2027 - RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ (TRANS-APPEL) - DÉLÉGATION À LA VILLE DE WINDSOR COMME MANDATAIRE**

ATTENDU les obligations de chacune des municipalités au Québec découlant de l'article 48.39 de la Loi sur les transports, demandant l'organisation et l'offre d'un transport adapté sur chacun des territoires;

ATTENDU, pour le Val-St-François, que les municipalités entendent désigner la Ville de Windsor comme « organisme mandataire » en transport adapté sur le territoire de toutes les municipalités de la MRC du Val-St-François;

ATTENDU l'exigence dans le PSTA 2025-2027 d'avoir une demande de financement et une entente triennale de service de transport adapté;

ATTENDU QUE l'organisme Trans-Appel Inc. opère sur le territoire de la MRC du Val-St-François pour le transport adapté et collectif;

ATTENDU la planification financière de Trans-Appel Inc. pour les trois prochaines années, tel que présentée dans les documents soutenant la demande de financement et cette résolution;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

DE DÉSIGNER la Ville de Windsor comme organisme mandataire du service de transport adapté, tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente et qu'elle délègue à Trans-Appel Inc., l'organisation et l'opération du service de transport adapté;

D'ADOPTER la tarification des déplacements des personnes admissibles fixée, pour l'année 2025 à 2027, à 4 \$ pour un déplacement intra MRC et à 9 \$ pour un déplacement hors-territoire (vers Sherbrooke), tout en étant possible de modifier en cours de période par une autre résolution;

D'ADOPTER les prévisions budgétaires 2025-2027 de Trans-Appel Inc. joints à la demande;

D'ENTÉRINER les prévisions de déplacements comme suit :

- 2025 : 17 000 déplacements
- 2026 : 18 000 déplacements
- 2027 : 23 000 déplacements

DE DEMANDER une contribution au MTMD selon le programme PSTA 2025-2027 selon les montants inclus dans la liste des revenus des budgets suivants :

### BUDGET PRÉVISIONNEL 2025

2025	TRANSPORT ADAPTÉ	
	Budget TA 2025	
DESCRIPTION	Achalandage	Demandes
<b>REVENUS</b>	<b>17 000</b>	<b>Transports</b>
CONTRIBUTION - USAGERS	61 316 \$	
CONTRIBUTION DU MILIEU	0 \$	
CONTRIBUTION MRC	231 289 \$	
CONTRIBUTION MTQ	353 600 \$	
REVENUS int. - Autres rev.	0 \$	
REVENUS VOYAGES SPÉCIAUX	0 \$	
Appropriation SURPLUS		
Appropriation SURPLUS MTQ	0 \$	
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>646 205 \$</b>	

### BUDGET PRÉVISIONNEL 2026

2026	TRANSPORT ADAPTÉ	
	Budget TA 2026	
DESCRIPTION	Achalandage	estimé
<b>REVENUS</b>	<b>20 000</b>	
CONTRIBUTION - USAGERS	61 005 \$	
CONTRIBUTION DU MILIEU (MRC)	0 \$	
CONTRIBUTION MRC	249 611 \$	
CONTRIBUTION MTQ	429 000 \$	
REVENUS int. - Autres rev. (trans-Appel)	0 \$	
REVENUS VOYAGES SPÉCIAUX	0 \$	
Appropriation SURPLUS STC - TA-		
Appropriation SURPLUS MTQ - TA-	0 \$	<b>DÉFICIT</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>739 616 \$</b>	

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

### BUDGET PRÉVISIONNEL 2027

2027	TRANSPORT ADAPTÉ	
DESCRIPTION	Budget TA 2027	
	Achalandage	estimé
<b>REVENUS</b>	<b>23 000</b>	
CONTRIBUTION - USAGERS	61 131 \$	
CONTRIBUTION DU MILIEU (MRC)	0 \$	
CONTRIBUTION MRC	467 692 \$	
CONTRIBUTION MTQ	508 300 \$	
REVENUS int. - Autres rev.	0 \$	
REVENUS VOYAGES SPÉCIAUX	0 \$	
Appropriation SURPLUS STC - TA-		
Appropriation SURPLUS MTQ - TA-	0 \$	<b>DÉFICIT</b>
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>1 037 123 \$</b>	

D'ADHÉRER au service pour l'année 2025 à 2027 et de payer la contribution municipale établie à 6,98 \$ par habitant pour 2025, et payer la contribution municipale de chaque année 2026 et 2027, divisée en octobre de l'année précédente selon le coût par capita du service pour chaque municipalité;

D'ADOPTER le plan de développement du transport collectif présenté au soutien de la résolution et de la demande de financement, incluant les horaires de services;

DE S'ENGAGER à respecter les critères d'admissibilité du Programme de soutien au transport adapté 2025 - 2027, après en avoir dûment pris connaissance;

DE CONFIRMER au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'engagement des municipalités du Val-St-St-François à contribuer financièrement pour un minimum de 20 % du budget de fonctionnement annuel;

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'octroi d'une contribution financière de base, dans le cadre du Programme de soutien au transport adapté – Volet 1, qui s'élève à 353 600 \$ pour l'année 2025, à 429 000 \$ pour l'année 2026 et à 508 300 \$ pour l'année 2027;

D'AJOUTER à cette subvention de base une allocation spécifique pour les déplacements hors territoire et pour les longues courses, et un montant additionnel pour les déplacements hors territoire, le cas échéant;

D'AUTORISER la directrice générale de la Ville de Valcourt à signer tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à Trans-Appel Inc afin qu'il la fasse parvenir au ministère des Transports et de la Mobilité durable lors de la demande de financement;

DE PRÉVOIR LES CRÉDITS budgétaires requis au budget de chacune des années 2025 à 2027.

ADOPTÉE

186-25-06-10

### ADOPTION – MODIFICATIONS DE L'ORGANIGRAMME DE LA VILLE

ATTENDU la nécessité de réviser périodiquement l'organigramme de la Ville de Valcourt afin de le maintenir à jour et conforme à l'évolution des besoins des citoyens et de l'administration;

ATTENDU QUE des modifications ont été apportées notamment afin de créer de nouveaux postes ou des changements de responsabilités;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le Conseil municipal approuve les modifications apportées à l'organigramme et que ce dernier soit mis en œuvre conformément à la loi.

ADOPTÉE

187-25-06-10

### **MODIFICATIONS AUX CONDITIONS DE TRAVAIL D'EMPLOYÉS DE NIVEAU-CADRE ET PROFESSIONNEL**

ATTENDU QUE la Ville a adopté, à la présente séance du Conseil municipal, un nouvel organigramme et à cette fin, elle veut abolir les postes de greffier et de contremaître aux travaux publics;

ATTENDU QUE ces abolitions de postes permettent la création des postes de directeur général adjoint et greffier et de directeur des travaux publics et de l'environnement;

ATTENDU QUE des modifications doivent être apportées aux contrats de travail des employés concernés, soit monsieur Marc Tétreault et Me Julie Waite, tels que des ajustements de salaire, l'introduction de nouvelles tâches, le changement d'horaire, etc.;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal abolisse les postes de greffier et de contremaître aux travaux publics;

QUE le Conseil confirme l'octroi du poste de directeur des travaux publics et de l'environnement à monsieur Marc Tétreault et le poste de directrice générale adjointe et greffière à Me Julie Waite;

QUE le Conseil accepte les modifications apportées aux conditions de travail de monsieur Tétreault et Me Waite, le tout, au plus tard à compter du 20 août 2025.

ADOPTÉE

188-25-06-10

### **REVENTE DES LOTS NUMÉROS 6 529 415 ET 6 529 416 (1065-1067 ET 1075-1077, RUE DENIS V. ALLAIRE) - AUTORISATION**

ATTENDU la demande reçue de la part du propriétaire des lots numéros 6 529 415 et 6 529 416 (1065-1067 ET 1075-1077, rue Denis V. Allaire) mentionnant vouloir vendre les lots précités;

ATTENDU QU'il est prévu à l'acte de vente signé le 30 octobre 2023 (no inscription : 28 360 642) une clause stipulant que l'acheteur ne peut pas procéder à la revente de l'immeuble sans un accord écrit du vendeur;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt renonce à exercer les clauses de rétrocession et confirme au propriétaire son accord à la revente des terrains, sous réserve qu'elle soit réalisée aux mêmes termes et conditions, incluant le prix, que ceux prévus à l'acte de vente initial;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt donne son accord au propriétaire des lots numéros 6 529 415 et 6 529 416 (1065-1067 et 1075-1077, rue Denis V. Allaire) de vendre ceux-ci à un tiers aux mêmes termes et conditions, incluant le prix, que ceux prévus dans l'acte de vente signé le 30 octobre 2023 et conformément à ce qui précède.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

*Note de la séance : résolution 189-25-06-10*

Le vote a été demandé par monsieur le conseiller Daniel Lacroix :

ONT VOTÉ EN FAVEUR : Madame la conseillère Vicky Bombardier, Messieurs les conseillers Dany St-Amant et Julien Bussièrès.

ONT VOTÉ CONTRE : Messieurs les conseillers Daniel Lacroix et Dany Boyer.

**189-25-06-10**

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - LOISIRS DE BONSECOURS**

ATTENDU l'aide financière demandée à la Ville par l'organisme Loisirs de Bonsecours;

ATTENDU que cette aide permettra de tenir des activités lors de la Fête nationale du 24 juin 2025;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE la Ville de Valcourt verse la somme de 200 \$ à l'organisme Loisirs de Bonsecours à titre d'aide financière afin de lui permettre de tenir des activités lors de la Fête nationale le 24 juin 2025;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-190-00-970.

ADOPTÉE

**190-25-06-10**

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER**

ATTENDU l'aide financière demandée à la Ville par la Fondation québécoise du cancer;

ATTENDU que cette aide contribuera au maintien de la mission de la fondation;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt verse la somme de 250 \$ à la Fondation québécoise du cancer à titre d'aide financière afin de lui permettre de poursuivre sa mission;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-190-00-970.

ADOPTÉE

**191-25-06-10**

### **DEMANDE DE PRÊT DE SALLE - ASSOCIATION DE SOCCER MINEUR DE VALCOURT**

ATTENDU la recommandation du comité consultatif des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE la Ville de Valcourt prête à l'Association de soccer mineur de Valcourt, la salle du Ciboulot, selon la demande formulée par cette dernière;

QUE seuls les frais de conciergerie soient payés par l'association.

ADOPTÉE

192-25-06-10

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ÉCOLE LA CHANTERELLE**

ATTENDU QUE l'an dernier, l'école La Chanterelle a demandé et reçu de la Ville, une aide financière de 1 000 \$ dans le cadre de son projet Lü;

ATTENDU QUE ce projet ne se réalisera pas et l'école demande à la Ville l'autorisation d'utiliser l'aide financière reçue pour le projet de parc-école;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif des commandites;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt confirme à l'école La Chanterelle, son accord à l'utilisation de l'aide financière versée l'an dernier au montant de 1 000 \$ dans le projet parc-école en remplacement du projet Lü.

ADOPTÉE

193-25-06-10

### **APPUI DE LA VILLE DE VALCOURT - MOIS DE JUIN - SENSIBILISATION À LA SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE (SLA)**

ATTENDU QUE le mois de juin est dédié à la sensibilisation à la sclérose latérale amyotrophique (ci-après SLA) et l'organisme SLA Québec sollicite la Ville dans sa mission collective visant à améliorer la vie des personnes touchées par cette maladie, ainsi que de leurs proches;

ATTENDU QUE la SLA est une maladie neurodégénérative fatale, elle s'attaque aux neurones et à la moelle épinière, ce qui cause la perte de la capacité de marcher, de parler, de manger, d'avaler et éventuellement, de respirer pour les personnes atteintes;

ATTENDU QUE SLA Québec a comme mission d'offrir des services de soutien et de référencement pour améliorer les conditions de vie des personnes atteintes et de leurs proches ainsi qu'à la sensibilisation du public, des professionnels de la santé et des autorités gouvernementales à cette cause, tout en soutenant, finançant et promouvant la recherche en cours à travers le Québec et le Canada;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt appuie le Mois de la SLA de l'organisme SLA Québec, en publiant sur les réseaux sociaux le message qui suit:

*La Ville de Valcourt est fière de faire corps avec @slaquebec afin de vaincre cette maladie.*

*La sclérose latérale amyotrophique (SLA) fait perdre la capacité à marcher, parler, manger, avaler et éventuellement, à respirer aux gens qui en sont affectés. Avec une espérance de vie de 2 à 5 ans, il est grand temps de mettre fin au règne de la SLA. La Ville vous invite à faire vous aussi corps avec @slaquebec en posant un geste concret pour vaincre la SLA, une fois pour toutes.*

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

194-25-06-10

### **PEINTURE DU TOIT À LA PISCINE MUNICIPALE - OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU QU'il y a lieu de faire la peinture du toit à la piscine municipale;

ATTENDU l'offre reçue de Rénovation Alain Royer inc. datée du 20 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le contrat de nettoyage et de peinture du toit à la piscine municipale à Rénovation Alain Royer inc. au coût de 4 600,00 \$, plus les taxes applicables et conformément à l'offre de service de cet entrepreneur.

ADOPTÉE

195-25-06-10

### **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB DE SKI DE FOND VAL PLEIN AIR - AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande provenant du Club de ski de fond Val Plein Air voulant renouveler la contribution financière annuelle de la Ville de Valcourt;

ATTENDU QU'il y a lieu également, dans le cadre de cette entente, de fixer le partage des dépenses occasionnées par l'utilisation du véhicule tout-terrain appartenant à la Ville et utilisé par des organismes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte la demande venant du Club de ski de fond Val Plein Air de verser une aide financière annuelle au montant de 1 200 \$ et ce, pour les cinq (5) prochaines années, soit pour les saisons 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028, 2028-2029 et 2029-2030;

QUE la Ville paye 50 % annuellement de l'ensemble des dépenses d'entretien du véhicule tout-terrain;

QUE monsieur le maire Pierre Tétrault et madame Karine Boucher, directrice générale, soient autorisés à signer l'entente à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

196-25-06-10

### **UTILISATION DU DÉPÔT À BRANCHES - POSITION DE LA VILLE**

ATTENDU QUE quelques clés pour accéder au dépôt à branches Carpentier sont en possession d'entrepreneurs de façon permanente;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt est d'avis qu'aucune personne ne doit posséder une clé de façon permanente. Chaque citoyen devra emprunter la clé à la réception de l'Hôtel de Ville afin que cette dernière puisse assurer un meilleur contrôle du site;

ATTENDU QUE les entrepreneurs devront, quant à eux, demander à leurs clients, citoyens de la Ville, d'emprunter la clé à la réception de l'Hôtel de Ville;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt n'autorise plus la circulation permanente de clés du dépôt à branches Carpentier;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE chaque citoyen emprunte la clé à la réception de l'Hôtel de Ville pour ses besoins en disposition de branches;

QUE chaque entrepreneur demande à son client, citoyen de la Ville, d'emprunter la clé à la réception de l'Hôtel de Ville pour ces mêmes besoins.

ADOPTÉE

197-25-06-10

### **OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN VÉRIFICATION DES ÉQUIPEMENTS DE MESURE DE DÉBIT D'EAU POTABLE ET D'EAU USÉE - OCTROI DE MANDAT**

ATTENDU l'offre de service reçu de la firme SIMO Management Inc. afin de procéder à la vérification annuelle de la précision des équipements de mesure de débit d'eau potable et d'eau usée de la Ville en vertu de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) du MAMH, du Règlement sur la déclaration des prélèvements en eau (RDPE) du MELCCFP et du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) du MELCCFP;

ATTENDU QUE les services proposés seront réalisés en conformité avec les exigences et les procédures décrites dans la SQEEP, le RDPE et le ROMAEU et ceux-ci se décrivent de la façon suivante:

- Vérification de la précision de quatre (4) débitmètres de distribution sur trois (3) gammes de débit par méthode volumétrique;
- Vérification de la précision de trois (3) débitmètres de distribution sur trois (3) gammes de débit par méthode du débitmètre de référence;
- Vérification de la précision de l'élément secondaire (canal Parshall et sonde de niveau) sur une (1) gamme de débit par méthode du débitmètre de référence;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le mandat en vérification des équipements de mesure de débit d'eau potable et d'eau usée à SIMO Management Inc., conformément à l'offre de services de cette firme datée du 27 mai 2025;

QUE les coûts forfaitaires soient fixés comme suit:

2025 - 3 822,00 \$

2026 - 4 143,00 \$

2027 - 4 267,00 \$

Le tout, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

198-25-06-10

### **CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2024 À 2028**

ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE la Ville de Valcourt s'engage à respecter les modalités du Guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employé(e)s et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, aux exigences, aux pertes, aux dommages et aux coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de TECQ 2024-2028;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE la Ville s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

199-25-06-10

### **TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT - CENTRE COMMUNAUTAIRE DE VALCOURT - OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU QUE la Ville veut réaménager le Centre communautaire de Valcourt afin d'optimiser davantage son utilisation par la Ville et différents organismes selon des besoins identifiés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL LACROIX, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt octroie le contrat de réaménagement du Centre communautaire municipal, à l'entrepreneur Les Rénovations Pierre Groulx 2009 inc., conformément à son offre finale de services.

ADOPTÉE

200-25-06-10

### **ACHAT DE RADIOS BIDIRECTIONNELLES ET ÉMETTEURS-RÉCEPTEURS - SERVICE DES LOISIRS DE LA VILLE**

ATTENDU QUE dans le cadre des activités du camp de jour, les coordonnateurs, animateurs et autres employés temporaires doivent travailler avec une radio bidirectionnelle avec émetteur-récepteur afin d'assurer une communication rapide et efficace entre eux;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY BOYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

QUE le Conseil municipal accepte l'achat de douze radios bidirectionnelles avec émetteurs-récepteurs pour les besoins du camp de jour et du Service des loisirs, et ce, au coût de 894,00 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

201-25-06-10

### **EMBAUCHE – INSPECTEUR MUNICIPAL TEMPORAIRE – SERVICE DE L'URBANISME**

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'engagement de monsieur Joey Savaria, à titre d'inspecteur municipal temporaire de la Ville de Valcourt, selon les termes et conditions convenus entre ce dernier et la Ville;

QUE l'entrée en poste de monsieur Savaria soit fixée au 11 juin 2025 jusqu'au 18 août 2025, selon les besoins de la Ville;

QUE le Conseil municipal nomme monsieur Savaria à titre d'employé de la Ville désigné par ce conseil pour l'application des règlements suivants :

- 474.1 (Complémentaire au règlement général);
- 560 (Zonage);
- 561 (Lotissement);
- 655 (Construction);
- 564 (Conditions d'émission des permis de construction);
- 569 (en lien avec la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable)
- 613 (Démolition d'immeubles);
- 615 (PIIA);
- 616 (Usages conditionnels);
- 627 (Clapets antiretours);
- 629 (Général);
- 635 (Salubrité, Occupation et entretien des bâtiments);
- 638 (Dérogations mineures);
- 640 (PPCMOI);
- 644 (Contrôle et gestion des matières résiduelles);
- 650 (Permis et certificats);
- Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles (RLRQ, c. S-3.1.02, r.1);
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (RLRQ, c. Q-2, r.22);
- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RLRQ, c. Q-2, r.35.2);
- Règlement concernant la mise en œuvre provisoire des modifications apportées par le chapitre 7 des lois de 2021 en matière de gestion des risques liés aux inondations (RLRQ, c. Q-2, r.32.2);

Ou tout règlement remplaçant ou amendant lesdits règlements et lui confère à cette fin tous les pouvoirs conférés à ce titre en vertu de ces règlements, incluant le pouvoir de délivrer des constats d'infraction.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

202-25-06-10

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé

Initiales du Maire  
**660**  
Initiales du Greffier

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY  
ST-AMANT, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit et est levée à 19h47.

ADOPTÉE

---

Pierre Tétrault, Maire

---

Me Julie Waite, Greffière